

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 juillet 2019 à 18 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 5 Absent : 1 Votants : 6
Procuration : 1
Date de convocation : 28 juin 2019

Présents : Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ
- Nicole ROCHE

Absent excusé : Jean BIJASSON

Procuration : de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

Secrétaire de séance : Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

.....
1 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 23.05.2019

Le compte-rendu de la réunion du 23 mai 2019 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix pour).

2 - Décision Modificative budgétaire

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de régulariser la décision modificative adoptée le 23 mai dernier et rappelle que cette décision modificative est liée au fait qu'il ne fallait pas porter dans le budget prévisionnel (au moment de son vote) les sommes déjà encaissées d'une vente de caveau.

Dans la première décision modificative, il a été retiré la somme de 1 060.00 € des chapitres 77 (recettes de fonctionnement) et 42 (dépenses de fonctionnement). Il est maintenant nécessaire d'équilibrer les sections d'opération d'ordre en ôtant 1 060.00 € des recettes d'investissement (chapitre 040 – article 2116). Le total des recettes d'investissement passe ainsi de 1 347 695.58 € à 1 346 635.58 €. Le chapitre 040 est lui porté à 48 866.97 € au lieu de 49 926.67 € ; il est en équilibre avec le 042 (dépenses de fonctionnement, opération d'ordre vers le R 040).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix)

ADOpte la décision modificative budgétaire

3. Réalisation des travaux d'adressage

Madame le Maire expose les devis reçus pour la fourniture et la pose des plaques de rues et des numéros dans le cadre du projet d'adressage communal.

- Pic Bois = 20 299.20 € TTC (fabrication et pose)
- BNT Création = 9 160.50 € TTC (pour la fabrication des plaques) // J.D.T.C. (pour la pose) = 7 142.40 €, soit un total de 16 302.90 €

Le conseil prend connaissance des devis mais n'a pas à sa disposition, en séance, le tarif BNT Création de fourniture des mâts. Les deux propositions d'entreprise n'étant donc pas strictement comparables, le choix de l'entreprise est reporté à décision de la commission d'appel d'offres le vendredi 12 juillet à 9 h 00.

4. Révision des prix de locations des gîtes et salles du rez-de-jardin de la mairie après le classement des meublés

Les meublés des Jouvières ont reçu la visite de Mme Rousseau des Gîtes de France afin d'obtenir leur classement (en épis et en étoiles). Ce classement est indispensable non seulement pour une meilleure visibilité du produit lors de la commercialisation mais il conditionne aussi l'octroi de certaines subventions demandées pour leur réalisation. Un document de travail a été remis aux membres du conseil, avec des propositions tarifaires tenant compte des prix pratiqués pour des hébergements similaires dans un environnement comparable.

Le document propose aussi les tarifs de location (du vendredi en début d'après-midi au dimanche fin d'après-midi) pour les salles du rez-de-jardin, à savoir la gratuité pour les associations de la vallée des Villards, 50.00 € pour les résidents de la commune (ref. compteurs d'eau) et 100.00 € pour les extérieurs. Il est précisé que l'état des lieux d'arrivée sera effectué le vendredi vers 14 h 00 et celui de départ le lundi avant midi.

Il est décidé de rajouter un tarif de location pour une journée, en semaine : gratuit pour les associations, 30.00 € pour les habitants de St Alban, 60.00 € pour les extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix)

ADOpte les tarifs proposés dans le tableau ci-après.

5. Régie de recettes, fonctionnement

Madame le Maire rappelle que la délibération n° 2019-001 du 01.03.2019 autorise la création d'une régie de recettes et d'avances pour la gestion de l'ensemble « Gîte des Jouvières » qui comprend deux meublés touristiques (classés 2 épis Gîtes de France et 3 étoiles au classement ministériel) situés au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie ainsi qu'un espace cuisine – détente situé au rez-de-jardin. Pour finaliser le fonctionnement de la régie, il y a nécessité d'établir son acte constitutif.

Madame le Maire procédant à la lecture de l'acte,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix)

APPROUVE l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances.

6. Demandes de subvention des associations

Madame le Maire expose les demandes de subvention parvenues depuis le dernier conseil municipal.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix)

ATTRIBUE aux associations suivantes :

ACCA de St Alban des Villards : 600.00 € (correspondant aux exercices 2017 et 2018)

Sou des Écoles : 300.00 €

Chorale la Villarine : 150.00 €

Amis des Villards : Un lot destiné à être tiré au sort lors de la tombola organisée à l'occasion de leur fête annuelle le 04/08/2019 : un séjour d'une semaine dans un meublé de la commune (Le Merlet ou Le Bachu), en basse saison, été ou hiver. A valoir jusqu'au 20/06/2020.

7. Indemnité de conseil au trésorier payeur

L'indemnité de conseil sollicitée par le trésorier payeur est de 394.71 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix)

DÉCIDE de ramener l'indemnité du percepteur à 75% du montant sollicité

8. Validation des sommes dues au titre des emprunts contractés par la CCVG pour la période du 1^{er} semestre 2019

Madame le Maire expose : le montant dû à St Colomban des Villards au titre des emprunts contractés par la CCVG avant 2008, pour le 1^{er} semestre 2019, s'élève à 59 325.59 €

Madame le Maire expose : le montant dû à St Colomban des Villards au titre des emprunts contractés par la CCVG après 2008 est déterminé par convention.

Madame le Maire expose : le montant dû à Ste Marie de Cuines au titre des emprunts contractés par la CCVG après 2008 est déterminé par convention.

Madame le Maire propose que mandat soit donné à la déléguée aux finances/et/ou au Maire pour validation définitive des sommes dues et autorisation de paiement. Les justificatifs seront présentés au Conseil Municipal après paiement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix)

DONNE mandat au maire ou à la déléguée aux finances pour validation définitive des sommes dues et autorisation de paiement. Les justificatifs seront présentés au Conseil Municipal après paiement.

9. Compte-rendu visite de terrain lot AFPI

Madame le Maire fait état de la visite de contrôle de l'entretien des terrains (ex lot de M. Thierry Martin-Cocher à présent confié à M. Joris Bonnivard) qui s'est déroulée le 21 juin dernier et à laquelle elle a participé. Madame la Présidente de l'AFPI a mis en demeure l'éleveur de quitter les lieux en raison du mauvais entretien du lot que ce dernier utilise. L'AFPI demande à l'éleveur de restituer le lot débarrassé des branches mortes, des épines en effectuant lui-même le travail ou en payant les travaux d'entretien par une entreprise.

Considérant le lot, le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt et la dimension des travaux à effectuer sur des terrains extrêmement boisés et peu accessibles.

10. Adhésion au service « Règlement Général Protection des Données » d'AGATE et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Madame le Maire expose le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données),

proposé par AGATE (Agence Alpine des Territoires). Le RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018, apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation.

Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

Le conseil communautaire de La 4C, par délibération du 14 mai 2019, a validé la prise en charge financière par la communauté de communes, pour la première année, de l'accompagnement réalisé par AGATE auprès de chaque commune. Cette prestation devant faire l'objet d'une convention « d'adhésion au service du délégué à la protection des données », Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil afin de procéder à la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix)

DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE
d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale, de désigner AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité auprès de la CNIL

11. Validation du programme de coupe en forêt gérée

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des propositions de l'Office National des Forêts, concernant les coupes en forêt communale relevant du Régime Forestier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (6 voix)

ACCEPTÉ le report des coupes prévues en parcelles A, B et O à l'année 2022 compte tenu des conditions d'exploitation et de vente du volume de bois présumé sur les parcelles A et B et de la non réalisation du projet de desserte de la parcelle O.

12. Point sur la téléphonie mobile et la fibre optique

Madame le Maire indique qu'un dossier d'information concernant l'implantation d'un relais de téléphonie mobile au hameau du Mollard a été mis à la consultation du public dans les locaux de la mairie (information donnée par voie d'affichage sur les panneaux des deux communes des Villards) et sur le site Internet de la commune, pendant une durée de 3 semaines à compter du 11.06.2019 et jusqu'au 02.07.2019. Personne n'est venu consulter le dossier en mairie.

13. Questions diverses

- Mouvement de personnel à l'École intercommunale des Villards. Elise Brunet, enseignante titulaire du poste, part en Isère pour raisons familiales. Julie Mermoz est nommée sur le poste. Par ailleurs, Céline Mangano-Mezouar a indiqué qu'elle partait en congés maternité pour la rentrée scolaire de La Toussaint. Mélanie Mollaret, actuellement en charge de la cantine, serait reconduite sur son poste afin de pouvoir glisser sur le poste d'ATSEM avec une bonne connaissance de l'école et des enfants. Le poste de Mélanie Mollaret (restauration scolaire, service de car) serait alors vacant pour plusieurs semaines.

- Bassin de la chapelle des Voûtes. L'association des Amis des Villards propose de remplacer, à l'identique et à ses frais, le bassin en fin de vie situé devant la chapelle des Voûtes. Le conseil municipal accepte dans la mesure où les dimensions du bassin actuel sont conservées.
- Motion relative à la mise en concurrence des concessions hydroélectriques. Madame le Maire propose au conseil d'adopter la motion prise par le SPM contre la mise en concurrence des concessions hydroélectriques. La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- Information sur le référendum d'initiative partagée (vente par l'État des actions qu'il détient majoritairement dans l'aéroport de Paris)
- Agenda des manifestations juillet 2019 à St Alban
- Présence du centre équestre de Ste Marie de Cuines à St Colomban du 31 juillet au 16 août ; le centre équestre demande 3 835.61 € pour venir.
- Foncier (piste du Nant) : le service foncier de l'Agence Alpine des Territoires qui traite le dossier n'a, à priori, pas encore finalisé ses travaux.
- Eglise : les chenaux de l'église et ceux du clocher sont obturés.
- Voyage CCAS : visite de la Chartreuse et funiculaire de St Hilaire en projet.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 21.05